



Mieux vivre ensemble dans la République



Mieux vivre ensemble dans la République



Colloque : Les prétextes de la discrimination au travail

Samedi 25 octobre au centre culturel de 

La discrimination va à l'encontre d'un principe fondamental des droits de l'homme : « tout les individus sont égaux en dignité et peuvent prétendre aux mêmes droits fondamentaux ».

La discrimination viole un principe fondamental des droits de l'Homme, celui de l'égalité de dignité.

Elle a également un impact sur la société dans son ensemble, en ce qu'elle tend à renforcer les préjugés et les attitudes racistes. Elle est souvent basée sur l'ignorance, les préjugés et les stéréotypes.

Dès sa conception, l'enquête TeO « Trajectoires et Origines, enquête sur la diversité des populations en France » a reflété la mise sur agenda politique et scientifique de la question des discriminations en la plaçant au cœur de sa problématique.

A partir de données représentatives de l'ensemble de la population française, elle fournit des éléments de cadrage sur ces représentations : ce sont ainsi plus de 90% des résidents en France métropolitaine, âgés de 18 à 50 ans, qui considèrent que les discriminations en raison de l'origine ou de la couleur de la peau sont une réalité. De la même façon, 55% considèrent qu'elles se produisent souvent. Les discriminations en raison du sexe reçoivent moins d'attention, mais 77% des enquêtés les considèrent comme significatives et 27% pensent qu'elles sont fréquentes.

L'idée selon laquelle l'âge peut constituer un critère de discrimination ainsi qu'une dimension de la « diversité » est, en France, assez récente.

Dans le Code du travail, il est prévu à l'article L 1132-1 qu'aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, telle que définie à l'article 1er de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008.

Proclamer l'égalité Homme-Femme et l'égalité des chances pour tous les citoyens quelques soient leurs sexes, leurs origines, et leurs âges devrait relever de l'évidence dans une République laïque dont les valeurs sont « liberté, égalité, fraternité ».

Or dans le monde du travail, bien des préjugés, des inégalités, voire des discriminations perdurent en France, « pays des Droits de l'Homme ». A l'inverse, des politiques publiques et privées sont élaborées en enfermant certains individus dans leur « diversité », en faisant l'impasse sur la construction sociale des inégalités et des discriminations.

Les discriminations sont aujourd'hui un fait social établi et reconnu des acteurs politiques, de la société civile et de l'opinion publique en France. C'est d'ailleurs ce dont témoignent les sondages répétés depuis une dizaine d'années. Les Eurobaromètres effectués sur les discriminations dans l'Union Européenne placent la France parmi les pays où la prise de conscience est la plus avancée.

A Mosaïc, nous plaçons la lutte contre toutes les formes de discrimination et le mieux vivre ensemble dans la République parmi nos principaux objectifs. Ainsi, nous voulons contribuer modestement à combattre les préjugés et impulser le dialogue. Après la réussite du colloque de l'an dernier qui soulevait la question des mythes et des réalités de l'intégration à la française, le colloque de cette année abordera le thème des prétextes de la discrimination au Travail.

Pour cela nous souhaitons inviter tout ceux qui ont subi et/ou qui subissent ce phénomène et qui travaillent dans ce domaine, qu'ils soient entrepreneurs, personnalités politiques et universitaires.

C'est pour faire connaître ces obstacles, débattre et proposer des solutions mais surtout redonner confiance en la République, que Mosaïc et ses partenaires (ville de Volvic, la DRJSCS, la DIRECCTE, FONDATION SNCF, ANER, Association Tous Ensemble...) organisent un colloque le 25 octobre 2014 au Centre culturel de Volvic.

Le programme prévoit trois tables rondes avec comme intervenants : avocats, sociologues, DRH, responsables associatifs, chefs d'entreprises, écrivains, Hommes politiques, représentants de VINCI-Energie, de la DIRECCTE, de la COPEC et de la Fondation SNCF

Samedi 25 octobre 2014 :

10h : Accueil, café

10h30 : introduction

Par Mohand HAMOUMOU, Maire de Volvic et Samir EL BAKKALI, Président national de Mosaïc

Lecture d'un Slam intitulé " la Discrimination"

10h45 : Allocution d'introduction par Mr Jean-Philippe BERLEMONT : Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Auvergne qui représente le préfet Mr Michel FUZEAU, Et Madame Mireille LACOMBE : vice présidente du Conseil Général, qui représente le président Mr Jean-Yves Gouttebel

11h-12H30 : 1^{ère} table ronde : La discrimination liée au genre

14H : Café

14H15 : mot de Mr Jean MALLOT : Conseiller Spécial auprès du Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche (Alain Vidalies), président de VULCANIA et vice-président du Conseil Régional d'Auvergne.

14H30-16H : 2^{ème} Table ronde : La discrimination liée à l'âge et à l'handicap

16H-16H15 : Pause café

16H15 : Lecture d'un Slam intitulé " Douce France "

Exposition d'un court métrage en lien avec la discrimination

16H30-17H45 : 3^{ème} table ronde : La discrimination liée aux origines

17H45 : clôture du colloque par Julie Hollard : Avocate, droit pénal, droit des étrangers, droit des affaires

20H30 : Soirée dinatoire intitulée « vivre ensemble », animée par le groupe ISSAM Musique et chants orientaux, autour d'un repas (Salade Verte avec Tomate et olives, Couscous, Tarte aux Pommes-, thé à la menthe), à la salle de l'Olivier, 1 rue de la cité, 63000, Clermont-Ferrand.

☆ Inscription Obligatoire, le nombre de places est limité.

